



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
425, 2^E RUE (lot 4 441 171)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville qu'une demande de dérogation mineure a été déposée.

Cette demande concerne la propriété située au 425, 2e Rue, identifiée comme le lot 4 441 171 du cadastre du Québec. Cet immeuble est situé dans la zone R-07 du plan de zonage numéro 2025-137.

La demande vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment à usage commercial dans la zone R-07, conformément au règlement de zonage 2025-137, lequel permet les usages commerciaux de vente au détail et de services professionnels.

La demande consiste, si elle est acceptée, à permettre l'implantation d'un bâtiment aux marges d'implantation suivantes :

- 1,56 mètre de la ligne avant du lot
- 1,5 mètre de la ligne arrière

Ce qui est dérogatoire aux marges minimales prescrites dans cette zone qui sont de 6 mètres de la ligne de lot avant et de 6 mètres de la ligne de lot arrière.

Pour toute question relative à cette demande, veuillez communiquer au 819-367-3395. Les commentaires écrits peuvent être transmis par courriel à batiment@ville.daveluyville.qc.ca ou par la poste au 362, rue Principale, Daveluyville (Québec) G0Z 1C0.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 4 mai 2026 à 20 h, à la salle communautaire située au 3, 9e Avenue, à Daveluyville.

Donné à Daveluyville, ce 16 avril 2026.

Élyse Maheu
Greffière